

SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2007 DE L'APSF

ACTION PROFESSIONNELLE 2006-2007 DE L'APSF

L'action professionnelle de l'APSF a porté, en interne, sur la poursuite de l'examen des questions inscrites dans les plans d'action des deux sections : la section Crédit à la consommation et à l'Immobilier et Gestion des Moyens de paiement et la section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de créances et Cautionnement. Cette activité a puisé ses fondements dans l'évolution, en cours ou projetée de l'environnement général des métiers de financements.

Cette activité a été relayée, en externe, par la poursuite de la concertation avec les différents partenaires de l'Association et par les démarches entreprises auprès de tel ou tel ministère et instance, chaque fois que les intérêts de la profession l'exigeaient ou que la survie de telle ou telle activité de financement était menacée.

Une mention particulière dans cette action professionnelle revient, en 2007, à la concertation avec la Direction Générale des Impôts au sujet de la TVA sur les opérations de leasing, le point d'orgue de cette concertation revenant sans conteste au débat que le Directeur Général des Impôts a bien voulu animer à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle 2007 de l'APSF.

S'agissant des publications de l'APSF, le rapport annuel qui s'avère de plus en plus un document de référence très consulté, sera dorénavant plus étoffé et plus didactique en expliquant les concepts traités et en restituant, si besoin est, les informations publiées par l'APSF antérieurement. Le rapport 2006 en constitue une illustration.

L'APSF a entrepris de mettre à jour l'annuaire des sociétés de financement, dont la dernière édition remonte à 2003. De même, il est envisagé d'éditer un nouveau guide du crédit-bail actualisé à la lumière des changements opérés tant dans l'environnement qu'au sein du métier.

Les résultats des deux enquêtes sur le crédit à la consommation feront l'objet de l'édition de "Cahiers du crédit à la consommation".

L'APSF TIENT SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE JEUDI 28 JUIN 2007 À 10 H 00 À L'HÔTEL ROYAL MANSOUR CASABLANCA.

CETTE ASSEMBLÉE SERA SUIVIE DE :

- LA RECONDUCTION DE LA CONVENTION, ENTRANT DANS LE CADRE DE L'INDH, APSF-FONDATION MAROCAINE DE L'ÉTUDIANT RELATIVE AUX BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCORDÉES PAR L'APSF AUX ÉTUDIANTS DÉMUNIS PRIS EN CHARGE PAR CETTE FONDATION
- UN DÉBAT ANIMÉ PAR M. NOUREDDINE BENSOUA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT 61,2 MILLIARDS D'ENCOURS À FIN 2006

L'encours des sociétés de financement membres de l'APSF s'est établi à 61,2 milliards de dirhams à fin décembre 2006, en progression de 18% par rapport à fin décembre 2005. L'évolution de cet encours par métier, est présentée en détails dans le présent numéro.

Voir pages 2 et 3

TITRISATION : NOUVELLES POSSIBILITÉS DE REFINANCEMENT POUR LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

La loi 10-98 relative à la titrisation limitait les actifs titrisables aux créances saines assorties de sûretés hypothécaires. La nouvelle loi 33-06 dont l'adoption est imminente élargit les actifs titrisables à toute une panoplie de créances, dont celles des établissements de crédit et assimilés, qu'il s'agisse de créances actuelles ou futures, saines ou litigieuses. Cette possibilité constitue, si le coût du montage s'avère compétitif, un moyen de refinancement opportun pour les sociétés de financement qui exercent une activité de crédit.

Les financements accordés en 2006 par les sociétés de financement membres de l'APSF totalisent 32,2 milliards de dirhams, en progression de 24%, se répartissant comme suit par métier :

- crédit-bail : 10,5 milliards, en progression de 30%
- affacturation : 3,8 milliards, en progression de 10%
- crédit à la consommation : 11,7 milliards, en progression de 21%
- crédit immobilier : 5,9 milliards ;
- financement des marchés publics : 150 millions de dirhams, en progression de 97%
- fonds de garantie : 164 millions, en baisse de 4%.

Ces financements portent l'encours total des concours des sociétés de financement à l'économie à 61,2 milliards de dirhams, en progression de 18% se

répartissant comme suit par métier :

- crédit-bail : 20,2 milliards, en progression de 26%
- affacturation : 1,1 milliard, en progression de 10%
- crédit à la consommation : 26,9 milliards, en progression de 13%
- crédit immobilier : 12,6 milliards ;
- fonds de garantie : 453 millions, en progression de 10%.

Au niveau de la gestion des moyens de paiement, l'activité a été marquée par une hausse de 23% du nombre de cartes en circulation qui s'établit à 3,5 millions et par une progression de 19,4% du nombre de transactions qui totalise 79 millions pour un volume de 62,1 milliards, en hausse de 26,6%.

CRÉDIT-BAIL

Le crédit-bail mobilier a été introduit au Maroc en 1965, le crédit-bail immobilier en 1992. Depuis, l'activité a connu une évolution remarquable caractérisée par l'augmentation significative du recours des entreprises et des professionnels à cette formule de financement.

Les financements en crédit-bail en 2006 ont totalisé 10,5 milliards de dirhams à raison de 8,9 milliards pour le crédit-bail mobilier (CBM), en progression de 28,2%, et de 1,6 milliard pour le crédit-bail immobilier (CBI) en progression de 37,9%.

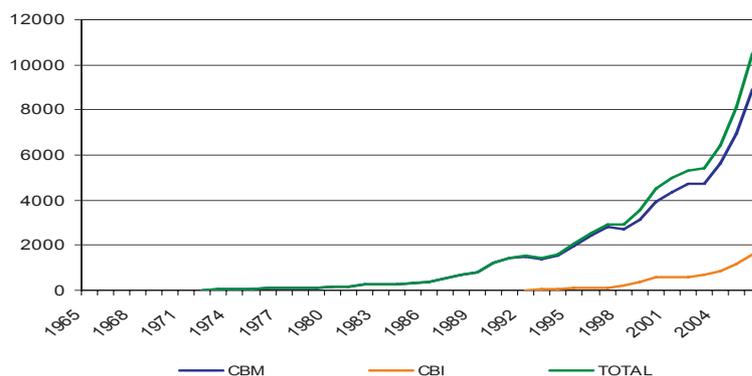
A fin 2006, l'encours comptable net des actifs immobilisés en crédit-bail s'établissait à 20,2 milliards de dirhams, en progression de 26%, dont 15,4 milliards de dirhams pour le CBM, en progression de 24,6%, et 4,8 milliards de dirhams pour le CBI en progression de 28,4 %.

AFFACTURAGE

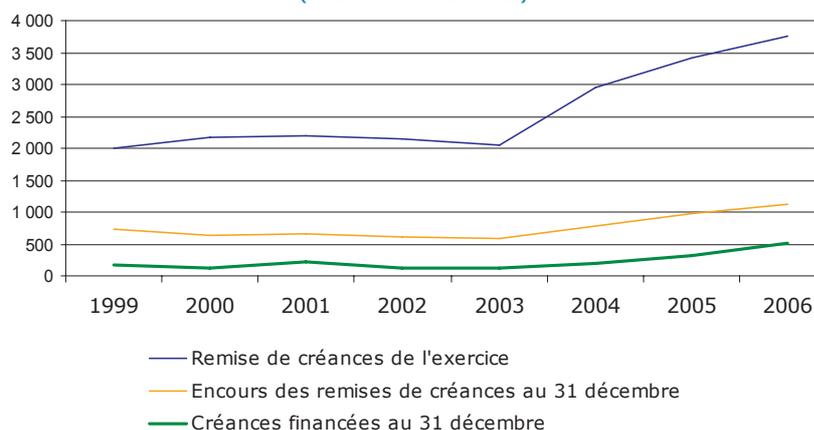
Est considérée comme affacturation, au sens de la loi n°34-03 du 14 février 2006, toute convention par laquelle un établissement de crédit s'engage à recouvrer et à mobiliser des créances commerciales, soit en acquérant lesdites créances, soit en se portant mandataire du créancier avec, dans ce dernier cas, une garantie de bonne fin.

L'activité des deux sociétés d'affacturation membres de l'APSF de 1999 à 2006 est présentée dans le graphique ci-contre.

Financements en crédit-bail 1965 - 2006
(millions de dirhams)



Activité d'affacturation 1999 - 2006
(millions de dirhams)



**FINANCEMENT :
L'ÉCONOMIE JUSQU'EN 2006**

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

L'encours des crédits à la consommation à fin décembre 2006 s'est établi à 27 milliards de dirhams, en progression de 13% pour 1,4 million de dossiers.

L'enveloppe de 27 milliards de dirhams se répartit à raison de 9,2 milliards pour les crédits affectés, en hausse de 28%, et de 17,7 milliards pour les crédits non affectés, en hausse de 6,5%.

Parmi les crédits affectés, l'encours du crédit automobile ressort à 7 milliards de dirhams, en progression de 39%. Cette hausse touche aussi bien le crédit automobile classique qui s'établit à 1,8 milliard, en hausse de 5%, que l'encours LOA qui atteint 5,1 milliards en hausse de 57%.

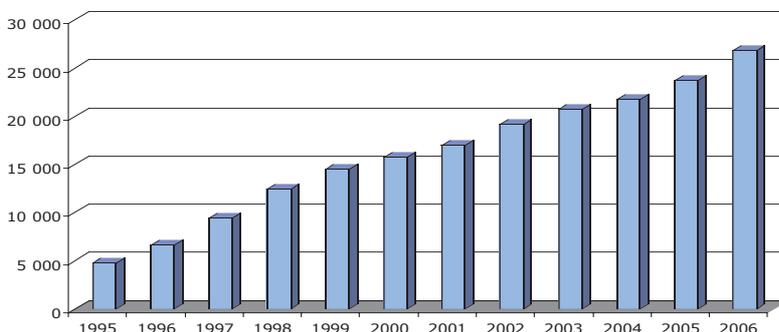
Parmi les crédits non affectés, l'encours des prêts personnels (ou directs) atteint 14,8 milliards de dirhams, en hausse de 4%, tandis que le crédit revolving ressort à 469 millions de dirhams, en hausse de 10%.

Entre 1995 et 2006, l'encours des crédits à la consommation s'est accru régulièrement, avec, au total, un montant qui a plus que quintuplé (27 milliards de dirhams en 2006 contre 4,8 en 1995).

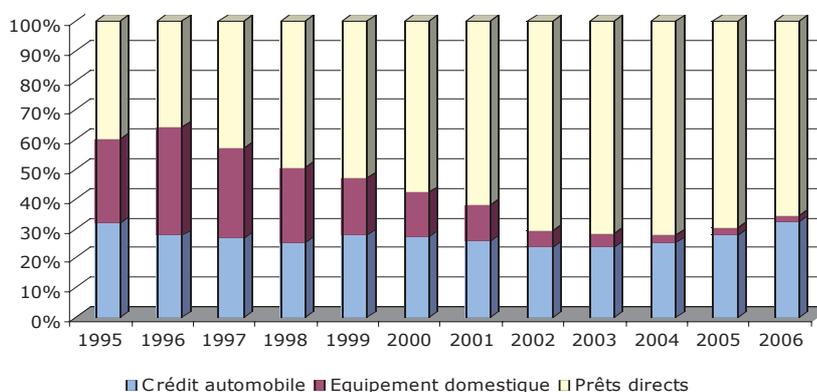
La part du crédit automobile dans l'encours a été maintenue, voire consolidée dans le crédit affecté, grâce en particulier à l'entrée en lice de la Location avec Option d'Achat (LOA) et de son essor.

Institué en juillet 2002 par l'APSF, le Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR) de l'APSF confirme chaque année son utilité pour les sociétés membres. L'évolution, depuis 2002, du nombre de consultations au SAAR est présentée dans le graphique ci-contre.

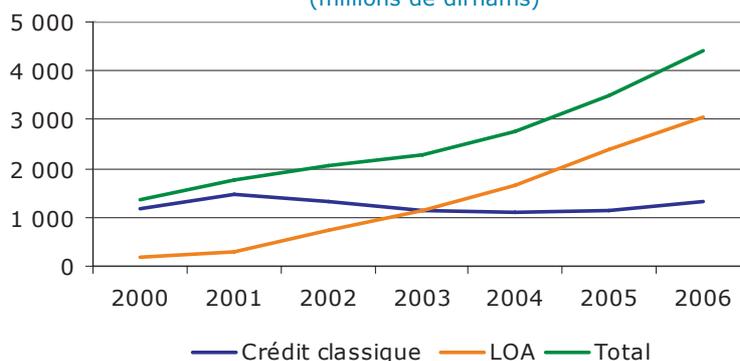
**Encours des crédits à la consommation
1995-2006 (millions de dirhams)**



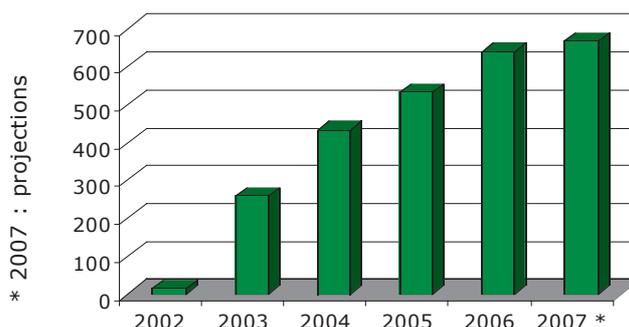
**Structure de l'encours des crédits
à la consommation 1995-2006**



**Financements automobiles 2000 - 2006
(millions de dirhams)**



Consultations au SAAR 2002 - 2007 (milliers)



CRÉDIT À LA CONSOMMATION : QUELS UTILISATEURS, POUR QUOI FAIRE ET JUSQU'À QUEL SEUIL D'ENDETTEMENT ?**ENQUÊTE CHIFFRÉE DSB-APSF**

La DSB, en partenariat avec l'APSF, a lancé la seconde enquête sur l'endettement des ménages et ce, sur la base des arrêts des encours des exercices 2005 et 2006. Cette enquête a pour finalité d'établir un diagnostic aussi poussé que possible sur l'état de l'endettement des ménages, diagnostic devant donner lieu à des recommandations à discuter de concert.

La synthèse des résultats de la première enquête BAM-APSF sur l'endettement des ménages portant sur les encours arrêtés à fin décembre 2004 a été publiée par Bank Al-Maghrib dans son rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit.

Elle révèle, pour ce qui concerne le crédit à la consommation (le crédit à l'immobilier étant également traité), la répartition de ces crédits et du taux des créances en souffrance selon les critères suivants : âge, revenu, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence des bénéficiaires.

Il ressort de cette synthèse qu'il n'existe pas de surendettement inquiétant. En effet :

- le taux d'endettement, qui correspond au rapport entre les crédits contractés par un client et ses revenus déclarés à l'établissement prêteur, atteint 35% en moyenne pour la tranche de revenus inférieurs à 3 000 dirhams, et baisse sensiblement pour s'établir à 6% pour la tranche de revenus supérieurs à 20 000 dirhams ;

- le taux des créances en souffrance s'élève à 13% pour la tranche de revenus inférieurs à 3 000 dirhams. Ce taux amorce une baisse pour les tranches de revenus entre 3 000 et 9 000 dirhams pour s'établir, en moyenne, à 9% et augmente sensiblement pour la tranche de revenus supérieurs à 20 000 dirhams pour atteindre 26%.

ENQUÊTES QUALITATIVES APSF

L'APSF mène en ce moment même deux enquêtes sur le crédit à la consommation, l'une auprès des clients, l'autre auprès des responsables des sociétés membres.

L'enquête auprès des clients se propose de :

- vérifier :

- . la connaissance qu'ils ont du crédit à la consommation (nombre de sociétés de crédit, formules de crédit offertes, taux pratiqués, réglementation, organisation etc. ...) ;
- . s'ils maîtrisent leur budget (nombre et types de crédits contractés, usage fait de ces crédits, difficultés éventuelles rencontrées etc. ...) ;

- recueillir auprès d'eux :

- . leur opinion sur le taux et la durée d'endettement ;
- . leur attitude à l'égard de la consommation et leur comportement d'achat ;
- . leur attitude à l'égard du crédit à la consommation et leur évaluation des sociétés de crédit à la consommation ;

- identifier les utilisateurs du crédit par sexe, âge, situation de famille, catégorie socioprofessionnelle, revenu, niveau d'instruction.

L'enquête auprès des responsables des sociétés membres a pour objectifs de recueillir auprès d'eux :

- leur sentiment quant à l'avenir du secteur du crédit à la consommation (menaces, contraintes et opportunités, champ d'intervention, produits) ;
- leurs suggestions en matière d'endettement et de surendettement ; et
- leur connaissance des attentes et des exigences des clients, ainsi que de leur portefeuille et du marché.